

**République française - Liberté - Egalité - Fraternité**

**Arrêté du Président**

**N° 2024-297**

IBG/VP

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe (session 2025) - Liste des admis à concourir

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Vu le décret n°2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours.

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n° 2024-152 du 24 juin 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 31 octobre 2024.

**ARRETE**

**Article 1** : La liste des candidats admis à concourir à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à **soixante-dix-sept (77)** candidats admis à concourir.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Le ...19/12/2024.....

Fait à Pantin, le 5 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des concours, de la  
santé et de l'action sociale



**Benoît HAUDIER**

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*

**Annexe à l'arrêté n° 2024-297 du 5 décembre 2024  
portant liste des admis à concourir  
de l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives  
principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade.**

**SESSION 2025**

ACHAMMAMI Salim  
AIFAOUI Amine  
ALMANSA Christelle  
BARBARISI Quentin  
BECK Bruno  
BELHADI Rachid  
BEN AMEUR Samir  
BERZIN Kévin  
BILLARD Ségolène  
CAILLAUD Valentin  
CAKIR Nermin  
CALLENAERE Chloé  
CHAMOULEAUD Benoit  
CHAMPIOT Catherine  
DA MATHA SANT ANNA Vincent  
DARTHOUT Romain  
DE CILLIA Jean  
DEBOVE Olivier  
DEHAN Gwendoline  
DELPORTE Fabien  
DEPIENNE JUAREZ Jean-Albert  
DETOUT Vivien  
DOBO Yann  
FAUVEL Gwendal  
FERRON François  
FONTANINI Sandro  
FOULON Adeline  
FRAYSSE Fabien  
GASSAMA Moro  
GAUTHIER Sebastien  
GEORGES David  
GINIER-GILLET Maxime  
GIRAUDET Chloé  
GIRAUDET Marie-Lise  
GONDY Vincent  
GONZALEZ Anaïs  
GORNLY David  
GRANDJEAN Juan  
HADDAD Billal

HETZEL Florence  
HEURTIN William  
HIDOUCI Claudine  
JANNAS Frederic  
KALACSAN Simon  
KERVARC Yann Louis  
LAMBERT Jerome  
LAMOUREUX Eric  
LE MOIGNE Véronique  
LE SCANVE Catherine  
LEBEGUE Hélène  
LUTTMANN Julien  
MAQUIGNON Hélène  
MARTINUCCI-FAHY Lionel  
MARY Léo  
MASSET Cyril  
MBIYE Jean-Claude  
MICHAUT Marianne  
MOUSSEAU Xavier  
MOUSSIT Cedric  
MRABET Taha  
NEMMICHE Yamina  
OLLIVIER Mickael  
OURY Stéphanie  
PARRINELLO Florian  
PRIEZ Julien  
PYZ Adrien  
ROGER Stéphanie  
ROSSI Jérôme  
ROSSIGNOL Thomas  
SAIDI Nordine  
SPICQ Julien  
SUZANNE Aurélie  
TOMUS Florian  
TOROSSIAN Aude  
TREMAUDAN Samuel  
TURPIN Morgane  
VILLASEQUE Sébastien

Arrête la présente liste à **soixante-dix-sept (77)** candidats admis à concourir.

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Le 19/12/2024

Benoît HAUDIER



Fait à Pantin, le 5 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des concours,  
de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER